



# SEMINAIRE D'ACTUALISATION DES CONNAISSANCES - GIP

PARIS - 8 & 9 octobre 2019



Aurep  
"LA RÉFÉRENCE"

Pour vous permettre d'acquérir les réflexes nécessaires à la compréhension et à la bonne application des règles de Droit International Privé. Nous sommes heureux de vous convier à nos journées d'actualisation des connaissances en Gestion Internationale du Patrimoine.

Pour débiter, Mariel REVILLARD traitera, en s'appuyant sur des cas concrets, des dispositions applicables depuis le 29 janvier 2019 aux couples internationaux, de la jurisprudence relative à la pratique du règlement successions et des problématiques relatives aux mineurs et majeurs vulnérables.

Puis place au droit comparé, avec Maître Edmond JACOBY qui présentera le droit allemand et Hélène MAZERON-GABRIEL et Sébastien COMPAROT qui clôtureront ce séminaire par un cas pratique franco-belge-allemand sur l'anticipation civile et fiscale du règlement d'une succession.

Nous espérons avoir le plaisir de vous rencontrer nombreux.

L'équipe de l'AUREP

Validation des  
heures  
réglementaires\*

2 jours de formation  
en GIP

Des intervenants  
renommés

Une documentation  
complète

Une formation de  
qualité

*\* sous réserve de la réglementation applicable à la formation continue et de la réussite aux questionnaires d'évaluation*



# SEMINAIRE D'ACTUALISATION DES CONNAISSANCES - GIP

PARIS – 8 & 9 octobre 2019

## PROGRAMME

### Mardi 8 octobre 2019

**Mme Mariel REVILLARD**

*Juriste spécialisée en droit international*

I. La pratique des règlements européens du 24 juin 2016 sur les régimes matrimoniaux et sur les effets patrimoniaux des partenariats applicables aux couples internationaux à partir du 29 janvier 2019.

II. Actualité jurisprudentielle de droit international privé et européen des successions et pratique du règlement successions du 4 juillet 2012 applicable depuis le 17 août 2015.

III. Questions soulevées par les mineurs et majeurs vulnérables placés dans un contexte international.

**9h – 12h30 et 14h-17h30**

### Mercredi 9 octobre 2019

**Maître Edmond JACOBY**

*Notaire à Forbach*

Présentation du droit allemand

**9h – 12h30**

**Mme Hélène MAZERON- GABRIEL** *diplômée notaire*  
& **Mr Sébastien COMPAROT** *avocat, Cabinet Fidal*

Traitement civil et fiscal d'un cas pratique franco-belge-allemand

**14 h – 17h30**



## PRIX

Actualisation des connaissances en  
Gestion Internationale du Patrimoine

2 jours  
8 & 9 octobre 2019

**675 euros TTC**

*Ces tarifs ne sont pas soumis à TVA.*



# SEMINAIRE D'ACTUALISATION DES CONNAISSANCES - GIP



Mme Mariel REVILLARD  
Mardi 8 Octobre > 9h-17h30

## I. La pratique des règlements européens du 24 juin 2016 sur les régimes matrimoniaux et sur les effets patrimoniaux des partenariats applicables aux couples internationaux à partir du 29 janvier 2019.

A / Textes pris en application de ces règlements : règlements d'exécution des 7 et 11 décembre 2018, décret du 24 décembre 2018 et Circulaire prévue en 2019.

B / Champ d'application.

C / Compétence.

D / Loi applicable.

E / Reconnaissance, force exécutoire et exécution des décisions.

F / Conseils pratiques pour l'application des règlements sur les régimes matrimoniaux et les effets patrimoniaux des partenariats enregistrés.

## II. Actualité jurisprudentielle de droit international privé et européen des successions et pratique du règlement successions du 4 juillet 2012 applicable depuis le 17 août 2015.

A / Rappel des principes du règlement successions.

1. Domaine du règlement successions précisé par les arrêts de la Cour de justice de l'Union européenne CJUE.
2. Compétence.
3. Loi applicable : unité successorale et *professio juris*.
4. Mise en œuvre du rattachement : renvoi et ordre public.
5. Reconnaissance des décisions et actes authentiques.

B. Stratégie de la transmission d'un patrimoine international depuis le 17 août 2015 : nouvelles pratiques de préparation des successions internationales.

1. Révision des conseils d'estate planning formulés avant le 17 août 2015.
2. Pratique de la *professio juris* à la suite des arrêts de la Cour de Cassation du 27 septembre 2017 (Jarre et Colombier).
3. Instruments d'anticipation successorale : testament, donation, pacte successoral, trust.
4. Incidence fiscale du règlement successions.

## III. Questions soulevées par les mineurs et majeurs vulnérables placés dans un contexte international.

A / Droit international privé des mineurs.

1. Régime de droit commun
2. Droit conventionnel.
3. Applications pratiques.

B / Droit international privé des majeurs vulnérables.

1. Droit commun.
2. La convention de La Haye du 13 janvier 2000 sur la protection internationale des adultes.
3. Le mandat de protection future en droit international privé et ses équivalents étrangers.

Validation des heures de formation réglementaires\* :

6 heures DDA (actions de formation ou de développement professionnel continu prévus à l'article R. 512-13-1 du code des assurances)

\* sous réserve de la réussite aux questionnaires d'évaluation.



# SEMINAIRE D'ACTUALISATION DES CONNAISSANCES - GIP



Me Edmond JACOBY  
Mercredi 9 octobre > 9h-12h30

## Le Droit allemand

### I - Les règles matérielles

- A - En matière de régime matrimonial
  - Le Régime matrimonial légal
  - Les régimes matrimoniaux conventionnels
- B - En matière successorale
  - Les règles légales de dévolution
  - La protection du conjoint survivant
  - Aperçu de la fiscalité successorale allemande

### II - Les règles de conflit de loi

- A - En matière de loi applicable aux régimes matrimoniaux
- B - En matière de loi applicable aux successions

Validation des heures de formation réglementaires\* :

3 heures DDA (actions de formation ou de développement professionnel continu prévus à l'article R. 512-13-1 du code des assurances)



Hélène MAZERON-GABRIEL – Sébastien COMPAROT  
Mercredi 9 octobre > 14h-17h30

## Cas pratique franco - belge - allemand : anticiper le règlement d'une succession tant sur le plan civil que fiscal

**Contexte** : Epoux belge et allemand ayant successivement vécu en Allemagne et en Belgique – Enfants vivants en France et en Belgique - Biens situés en France, en Belgique et en Allemagne

**Objectif** : Anticiper le règlement d'une succession internationale civilement et fiscalement

### Analyses et conseils :

- Loi applicable au régime matrimonial – Etude du DIP et du droit comparé
- Modalités de transmission d'une exploitation agricole située en France – attribution préférentielle revendiquée par l'un des enfants
- Transmission à cause de mort des biens immobiliers situés en Belgique et en Allemagne tant aux enfants qu'au conjoint survivant
- Choix de la loi successorale applicable
- Conséquences fiscales de ces transmissions

Validation des heures de formation réglementaires\* :

3 heures DDA (actions de formation ou de développement professionnel continu prévus à l'article R. 512-13-1 du code des assurances)

\* sous réserve de la réussite aux questionnaires d'évaluation.